

INSCRIPTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS LEMONNIER

DEMARCHES POUR LA RENTREE 2025-2026

A LIRE ATTENTIVEMENT

RAPPEL : Les démarches relatives à l'inscription scolaire d'un enfant doivent être effectuées par son/ses représentants légaux. Toute demande d'inscription scolaire émanant d'une autre personne ne sera pas étudiée.

Situations :

- **Pour les élèves déjà inscrits dans cette école en 2024-2025 :** ils sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.
- **Pour les élèves franquevillais issus des maternelles Louis Lemonnier et Petit Poucet, rentrant en CP :** Les représentants légaux doivent effectuer l'inscription à l'école élémentaire, sans passer par la Mairie, à partir du 10 mars 2025 sur rendez-vous (cf. documents à fournir pour l'école ci-après).
- **Pour les élèves non franquevillais, entrant en CP :**

Les représentants légaux doivent obtenir l'accord de la dérogation auprès de leur Mairie de résidence avant d'effectuer leur demande auprès du Maire de Franqueville-Saint-Pierre **au plus tard le 12 mai 2025** avec toutes les pièces justificatives.

Toute demande incomplète ou reçue après le 12 mai 2025 sera rejetée.

- **Pour les élèves nouvellement arrivés à Franqueville-Saint-Pierre et entrant à l'école élémentaire :**



Les représentants légaux doivent effectuer la démarche auprès de la Vie Scolaire, par mail (sauf demande particulière de rendez-vous), pour une préinscription **à partir du 3 février 2025 :**

BIEN MENTIONNER DANS L'OBJET DU MAIL :

ELEMENTAIRE 2025-2026 : DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ENFANT
(NOM/PRENOM DE L'ENFANT + DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT)

! BIEN MENTIONNER DANS LE MAIL : NOMS, PRENOMS, ADRESSES MAILS, NUMÉROS DE TELEPHONE DES RESPONSABLES LEGAUX 1 et 2 DE L'ENFANT

Les documents mentionnés ci-dessous devront être envoyés dans ce mail de demande, en pièce jointe - scan lisible sur fond blanc :

- Le livret de famille à jour (page des responsables légaux et de tous les enfants de la fratrie)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, de téléphone, quittance de loyer)
- Une pièce d'identité valide, recto-verso, des 2 responsables légaux (carte nationale d'identité, passeport...)
- Le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune

- Pour les représentants légaux séparés :

- Une copie du jugement de divorce établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale (si autorité parentale conjointe : fournir aussi l'accord écrit et signé de l'autre responsable légal avec sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- A défaut de jugement : fournir l'accord écrit et signé de l'autre responsable légal avec une copie de sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois

Lorsque le dossier complet sera traité, la Vie Scolaire enverra par mail un certificat d'inscription et les responsables légaux pourront ensuite venir inscrire leur enfant à l'école élémentaire à partir du 10 mars 2025.

Attention, en cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.



A partir du 10 mars 2025, lors du rendez-vous d'admission à l'école, l'intégralité des documents mentionnés ci-dessous devront être présentés auprès de la direction d'école :

- Photocopie du livret de famille : page des parents et page de l'enfant
- Photocopie du carnet de santé à la page de la vaccination obligatoire : DTP
- Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune
- Livret scolaire de l'enfant si celui-ci vous a été remis par la précédente école
- En cas de séparation ou divorce, merci d'apporter une photocopie du jugement établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale.



Contacts :



Vie scolaire : Mme Cécile ENGRAND, agente municipale
ecoles@franquevillesaintpierre.com / 06.85.05.80.81 (standard Mairie : 02.35.80.20.39)

Ecole élémentaire Louis Lemonnier : M. Benoît PETIT, directeur d'école
0762482k@ac-normandie.fr / 02 35 80 23 92 / 06 76 23 26 40

Site internet de la Ville : <https://www.franquevillesaintpierre.com/>